

SECTION FINANCES PUBLIQUES DE PARIS

Le syndicat qui reste un syndicat

DRFIP 1^{er} étage Porte 124
94 rue Réaumur 75002 Paris

☎ : 01.55.80.66.43

Fax : 01 55 80 66 49

site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>mel : fo.750@dgfip.finances.gouv.fr

Paris le 2 février 2011.

Compte rendu du CTPL du 01 février 2011

Un CTPL a été convoqué pour présenter la mise en place du service facturier.

D'après le TPG, il s'agirait d'une expérimentation en partenariat avec la direction de l'AP.

La délégation FO a fait remarquer que cette expérimentation se faisait sans texte légal. L'administration nous a fait part qu'un arrêté était en cours de rédaction. Les services sont déjà tous réorganisés en vu de cette expérimentation, n'est-ce pas mettre la charrue avant les bœufs ? Cela a été pour nous l'occasion de réaffirmer notre attachement au principe de la séparation ordonnateur-comptable régi par le Décret n°62-1587 du 29 décembre 1962

Pour nous l'expérimentation de l'installation du service facturier va, dans les faits, bafouer ce principe.

En effet, au moment où l'on prône la polyvalence à outrance, comment des agents de la TGAP et de l'AP, qui vont avoir les mêmes habilitations, ne vont-ils pas, forcément, empiéter l'un sur le rôle du comptable l'autre sur le rôle de l'ordonnateur.

Le service facturier mettra en commun les contrôles effectués par la TG et l'AP.

Il va permettre d'alléger les contrôles, d'améliorer la trésorerie et diminuer les délais de paiements des fournisseurs.

Pour la délégation FO, cette expérimentation va aboutir à de nouvelles suppressions d'emplois, à la perte de compétence et à terme à la perte de nos missions. En effet quel est l'avenir du Service dépense visa dans ce contexte ? Malgré les déclarations de la direction qui nous a certifié que l'on allait garder nos missions, que le service facturier resterait bien sous la responsabilité du TPG et que les agents garderaient leurs statuts et leurs règles de gestion, nous ne sommes pas dupes

Il s'agit bien pour nos collègues et les agents de l'AP de mettre en place une polyvalence accrue pour ajuster le travail de masse au respect des critères de la RGPP en dégraissant au fur à mesure les effectifs des économats des hôpitaux et de faire disparaître à terme le service Dépense Visa. D'où l'avenir compromis de la TG AP.

De plus une incertitude plane sur le traitement des acquis des personnels qui vont rejoindre le service facturier. Comme par exemple le calcul et la prise des congés, les horaires variables, les avancements, les mutations, les instances paritaires etc...

La section syndicale FO DGFIP de Paris sera très vigilante sur ces questions, elle entend bien faire respecter les droits et acquis de tous les agents de la TG AP.

Enfin elle s'est élevée contre les conséquences directes sur les autres services de l'installation du service facturier. En effet le service Dépenses-Visa est amputé de plusieurs agents alors que la charge de travail n'a pas changé sensiblement.

La composition de ce nouveau service est la suivante :

22 agents dont une Directrice départementale et 3 agents de la TGAP.

A la tête un TPG secondé par un adjoint AP qui n'aurait pas la délégation de signature !

Le calendrier : 1^{er} mars - expérimentation du site Lariboisière St louis en SFT
puis probablement au 1^{er} septembre les services du siège de l'AP....

Communication de la direction

Elle a annoncé 9 suppressions d'emplois pour 2011, un CTPL sera convoqué à ce sujet prochainement qui communiquera la répartition.

Pour FO DGFIP :

- RESPECT DES DROITS ET ACQUIS DES AGENTS DE LA TG AP
- POURVOI DE TOUS LES POSTES VACANTS
- RESPECT DU DECRET DE 62
- NON AU DEMANTELEMENT DE LA TG AP MAINTIEN DE TOUS LES SERVICES
- NON AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS